

label

5<sup>e</sup> édition  
**PARC+**



**QUALITÉ ET PERFORMANCE  
AU CŒUR DU PARC D'ACTIVITÉS**  
— EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

### Partenaires financiers

Financé dans le cadre du CPER



### Partenaires techniques

Le réseau des



### Animateur du label



# LES RÈGLES DU JEU

Proposer, sur le territoire régional, une offre d'accueil des entreprises qui soit attractive tout en intégrant les défis de la transition écologique est une priorité du Label PARC+.

Ce label régional récompense selon 3 niveaux les parcs d'activités engagés dans des démarches de qualité et de performance selon les 8 ambitions du référentiel régional : "Aménager et gérer durablement un parc d'activités".

Impulsé par la politique économique de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et par son plan climat "une COP d'avance", le label PARC+ coordonné par l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement, a su fédérer de nombreux partenaires engagés dans la sobriété foncière et l'adaptation au changement climatique.

# Pour des parcs d'activités attractifs et de qualité



**3 niveaux de labellisation + 1 reconnaissance**

## Le label PARC+

Le **label PARC+** distingue par **3 niveaux de progression** les parcs d'activités engagés dans des actions de qualité et de performance.



Le label porte sur des critères **d'aménagement, de gestion et d'animation** du parc d'activités visant les objectifs suivants :

- Aménager judicieusement son territoire pour accueillir les entreprises et les salariés
- Lutter contre le gaspillage foncier
- Préserver le paysage, les ressources naturelles et la qualité de vie locale
- Favoriser les liens et le dialogue entre les entreprises et leur territoire
- Améliorer le quotidien des salariés

Pour obtenir le Label, le parc d'activités devra prendre en compte **l'ensemble des 8 ambitions** du "Cadre de référence régional de l'aménagement et de la gestion durable des parcs d'activités".

## La reconnaissance PARC ENGAGÉ

Les parcs d'activités **engagés dans une démarche de qualité**, mais qui ne répondent pas à la totalité des ambitions pourront prétendre à la reconnaissance **PARC ENGAGÉ**.

Cela concerne notamment les parcs d'activités en conception, partiellement aménagés, ou en cours de commercialisation.



# 8 AMBITIONS RÉPARTIES EN 4 VOLETS

La qualité et la performance du parc d'activités sont évaluées au regard des 8 ambitions du "**Cadre de référence régional de l'aménagement et de la gestion durable des parcs d'activités**" :

## VOLET GOUVERNANCE

**Ambition 1** – Fédérer l'ensemble des acteurs concernés pour construire et partager un projet de qualité

## VOLET TERRITORIAL

**Ambition 2** – S'inscrire dans une politique de développement économique à l'échelle d'un territoire cohérent

**Ambition 3** – Gérer la ressource foncière de manière économe

**Ambition 4** – Intégrer le parc dans l'environnement existant

## VOLET ENVIRONNEMENTAL

**Ambition 5** – Veiller à une bonne accessibilité du parc et développer une offre multimodale efficiente de transport / déplacement des personnes et des marchandises

**Ambition 6** – Préserver les ressources et limiter les impacts en mettant en œuvre une gestion environnementale durable

## VOLET SOCIÉTAL

**Ambition 7** – Favoriser le bien-être des usagers du parc en proposant des services mutualisés

**Ambition 8** – Favoriser les liens et les synergies entre les différentes parties prenantes du parc d'activités et développer les synergies inter-entreprises

Le cadre de référence est disponible :

- En format numérique sur le site de l'ARBE -> [www.arbe-regionsud.org](http://www.arbe-regionsud.org)
- En format papier sur simple demande -> [f.chambonneau@arbe-regionsud.org](mailto:f.chambonneau@arbe-regionsud.org)



## QUI PEUT Y PARTICIPER ?

Tout parc d'activités situé sur le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur peut participer, y compris les parcs d'activités en cours d'aménagement ou en conception\*.

Peuvent candidater **les structures qui sont parties prenantes** dans l'aménagement, la gestion ou l'animation d'un parc d'activités :

- **une collectivité** en charge de l'aménagement, la gestion et la requalification d'un parc d'activités
- **un aménageur**
- **une association d'entreprises**

**Les actions réalisées par une structure non candidate ne seront pas prises en compte par le jury** sauf si celles-ci sont réalisées en partenariat avec la ou les structures candidates [ex : les actions réalisées par les chambres consulaires, agences d'urbanismes, associations, ...]

Il est donc recommandé de répondre **conjointement** avec une ou plusieurs structures parties prenantes afin de permettre au jury d'évaluer l'ensemble des actions sur le parc d'activités et pas uniquement les actions menées par votre structure.

\* Les parcs d'activités en conception, partiellement aménagés ou non totalement commercialisés peuvent candidater pour prétendre à la reconnaissance "PARC ENGAGE".

# COMMENT PARTICIPER ?

Tous les documents sont à télécharger sur le site de l'ARBE  
[www.arbe-regionsud.org](http://www.arbe-regionsud.org)

## ÉTAPE 1 - Remplir la fiche de pré-inscription

Tous les candidats doivent remplir la fiche de renseignement d'intention de candidater. Cette fiche est obligatoire pour enregistrer la candidature.

### DATE LIMITE DE PRÉ-INSCRIPTION

22 février 2022

à renvoyer à l'adresse : [labelparcplus@arbe-regionsud.org](mailto:labelparcplus@arbe-regionsud.org)

## ÉTAPE 2 – Dépôt du dossier de candidature

Selon votre situation, le questionnaire et les modalités pour candidater seront différents.

### 1- Remplir le questionnaire selon votre situation :

- **Renouvellement du label** : pour les parcs d'activités ayant déjà candidaté lors d'une édition précédente et qui souhaitent renouveler leur label ou reconnaissance à la fin de sa validité.
- **1<sup>ère</sup> candidature parc existant** : pour les parcs d'activités déjà existants [aménagement terminé] et qui candidatent pour la première fois.
- **1<sup>ère</sup> candidature parc en création** : pour les parcs d'activités qui sont en création et qui candidatent pour la première fois

L'objet du questionnaire est de recenser les actions qui répondent aux ambitions et objectifs opérationnels du "Cadre de référence régional de l'aménagement et de la gestion durable d'un parc d'activités" et ainsi évaluer le niveau de performance du parc d'activités pour atteindre le label **PARC<sup>+</sup>**.

Pour chaque question, il est demandé au[x] candidat[s] de décrire les actions mises en place sur le parc d'activités [ou sur le territoire, mais ayant un impact sur le parc d'activités].

Le jury analysera uniquement les **actions réalisées ou en cours** [études, diagnostics, dossier de conception] mais pas les actions en projets.

## 2 - Joindre les documents demandés [cf. liste de documents à fournir]

Afin d'analyser certaines actions et permettre d'apporter des précisions, il vous est demandé de joindre à la candidature certains documents. Il vous est possible de joindre des documents complémentaires si cela vous semble utile à la compréhension de la réponse.

Les documents annexes doivent apporter des informations complémentaires aux réponses, mais la lecture des annexes ne doit pas être indispensable pour la compréhension des réponses.

## 3 - Renvoyer le dossier de candidature avant la date limite à l'adresse suivante :

[labelparcplus@arbe-regionsud.org](mailto:labelparcplus@arbe-regionsud.org)

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION  
RENOUVELLEMENT DU LABEL  
31 mars 2022**

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION  
1<sup>ère</sup> CANDIDATURE  
31 mars 2022**

# COMMENT LE DOSSIER EST ÉVALUÉ ?

## > L'évaluation

- **Étape 1** : 2 à 3 membres du jury [évaluateurs] réaliseront **une première lecture** du dossier de candidature
- **Étape 2** : Une **visite de site** par les évaluateurs sera programmée avec les candidats
- **Étape 3** : Les candidats viendront faire **une présentation** aux membres du jury si nécessaire
- **Étape 4** : Un nombre de points sera attribué pour chaque ambition en fonction des actions présentées. **Le nombre total de points déterminera le niveau du label** obtenu [le niveau 3 étant le niveau le plus performant] :

- > Parc labellisé **niveau 1**
- > Parc labellisé **niveau 2**
- > Parc labellisé **niveau 3**



Pour les parcs d'activités en conception, en cours d'aménagement ou en cours de commercialisation, le **label ne pourra être obtenu que lorsque les actions seront réalisées**. Durant cette période, la reconnaissance "Parc engagé" pourra être obtenue.

Pour les parcs d'activités n'atteignant pas le 1<sup>er</sup> niveau, le jury proposera aux candidats de **s'engager dans un dispositif d'amélioration**. Dans ce cas, les parcs d'activités se verront décerner la reconnaissance " Parc engagé ".

## > La constitution du jury

Le jury est composé des partenaires techniques et financiers du label. Il regroupe des professionnels du développement économique, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement :

- Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur
- DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Département de Vaucluse
- Le réseau des Chambres de commerce et d'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Agences d'urbanisme [AUPA, AGAM, AURAV]
- CAUE du 84
- Vaucluse Provence Attractivités
- Convergence 13

# JUSQU'À QUAND EST VALABLE LE LABEL ?

Le label est attribué pour **une période de 3 ans**.

À la fin de la validité du label, le ou les candidats devront renouveler leur candidature. La nouvelle candidature devra faire apparaître **la notion d'amélioration** de la performance du parc d'activités par rapport à la première candidature.

## QUELLES RÉCOMPENSES ?

### > La cérémonie de remise des labels

Les parcs d'activités lauréats seront mis en lumière lors de la cérémonie régionale de remise des labels.

### > La phase post-label

À toutes les structures candidates, primées ou non, une fiche de synthèse, dégagant les points forts et les pistes d'amélioration de la démarche, sera envoyée.

### > Les outils de communications

Les lauréats recevront le logo label **PARC\*** [en format numérique] afin d'insérer cette reconnaissance dans leurs différents supports de communication.

### > Une valorisation des actions innovantes des candidats

Les actions identifiées comme innovantes et exemplaires par le jury feront l'objet d'une fiche de présentation. Un recueil des actions innovantes sera créé à partir de ces fiches.

---

## **Besoin d'aide ?**

**Fleur CHAMBONNEAU**

Coordinatrice du Label PARC\*

04 42 90 90 84 • [f.chambonneau@arbe-regionsud.org](mailto:f.chambonneau@arbe-regionsud.org)

**Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement  
[ARBE] - Direction de la transition écologique des terri-  
toires**